



LASSAC officiel

Billet n° 10

22 octobre 2010

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

LE PRINCIPE DU JOUR :

NE PAS LAISSER COLPORTER DES MENSONGES ÉHONTÉS

Le président du SYDOM a su rappeler sa volonté de " *ne pas laisser colporter des mensonges éhontés* ".

Très noble cause qui mérite un petit coup de main ... car l'actualité journalistique d'hier s'y prête par excellence, en relayant " *qu'il n'y a pas de solution **actuellement** pour traiter ces déchets dans le département, contrairement à ce que disent les opposants à LASSAC* ".

Actuellement, le CET de Narbonne (Lambert, exploité par Sita) s'est engagé par contrat à traiter les déchets du Sictom Pézenas-Agde (Hérault) " *pour un montant de 69,59 € HT/tonne dans la limite de 40 000 tonnes/an* ", selon le [rapport 2009](#) (page 20).

Actuellement, ce CET est autorisé à traiter 190 000 t/an par [arrêté préfectoral](#) (page 3, article 1.2.4) qui impose surtout un ordre de priorité (page 30 article 8.3.1.2) d'accueil des déchets selon leur provenance :



Article 8.3.1.2 Origine géographique des déchets admis

Le centre de stockage ne peut accueillir que les déchets autorisés par le présent arrêté, selon l'ordre de priorité suivante :

1. les déchets admissibles des collectivités de l'aire narbonnaise et du canton d'Olonzac (34)
2. les déchets admissibles des autres collectivités de l'Aude
3. les autres déchets admissibles de l'Aude
4. les déchets admissibles des départements limitrophes de l'Aude.

Ainsi, les déchets collectés par le SYDOM, qui sont incinérés à Toulouse ou seront enfouis à Montech, peuvent parfaitement, et doivent même prioritairement à ceux de l'Hérault, être traités dans l'Aude.

Tant que l'Aude acceptera les déchets d'autres départements, il restera mensonger de prétendre qu'il n'existe pas de solution, chez nous, pour nos déchets. Et comme aime à le rappeler le président du SYDOM, " *il ne faut pas laisser colporter des mensonges éhontés* ".

Et pour l'avenir ? La réponse ressort d'une [délibération du conseil municipal de Narbonne](#) qui, à l'unanimité, garantit **la maîtrise foncière durant 60 ans à Sita pour l'extension du CET de Lambert, pour une capacité annuelle de 200 000 t.**

Cette solution n'est un secret pour personne, y compris les porteurs du projet de LASSAC. Par un [courrier adressé au conseil général](#) en 2007, Sita rappelait ce projet d'extension de Lambert " *... en mesure de pallier aux inconvénients liés à la création d'un nouveau centre... en phase avec les objectifs de maîtrise des coûts de transport* ".

Rappelons, enfin, l'autorisation de co-incinération de 120 000 tonnes par an de déchets (voir [billet n° 5](#)).

Il faut donc arrêter de dire ou écrire que l'Aude n'a pas une capacité suffisante de traitement des déchets ménagers et assimilés, ce qui revient à " *colporter des mensonges éhontés* ".